



Communiqué de presse

Date 20 mars 2018

Banalisation du racisme sur les réseaux sociaux : prendre la parole contre le discours de haine

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars), la Commission fédérale contre le racisme (CFR) appelle à une prise de conscience quant à la présence de discours haineux et discriminatoires sur Internet et les réseaux sociaux.

Grâce à Internet et aux réseaux sociaux, le citoyen dispose aujourd'hui de moyens d'expression facilités. Cela permet de renforcer la participation démocratique et le débat public. Mais toute médaille a son revers. Le monde numérique libère la parole pour le meilleur mais aussi pour le pire. Les médias électroniques sont malheureusement aussi utilisés pour propager la haine, la discrimination raciale, les discours ambigus qui visent à exclure et à dénigrer des personnes et des groupes de personnes vulnérables. Ce phénomène s'amplifie avec la diffusion de fausses nouvelles (*fake news*) utilisées pour manipuler l'opinion.

En 2017, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publiait les premiers résultats de l'enquête « Vivre ensemble », qui nous apprend entre autres que 36 % de la population se dit dérangée par des personnes différentes et notamment par celles dont le mode de vie n'est pas sédentaire. Or, la section « jeunes » d'un parti gouvernemental diffuse actuellement sur Internet des annonces appelant au rejet des personnes étrangères (Sintés et Roms) pratiquant ce mode de vie. Au-delà des éventuelles répercussions pénales, la CFR dénonce cette volonté d'user du discours de haine et de discrimination pour des motifs électoraux.

Ceci n'est malheureusement qu'un exemple. Pour lutter contre ces phénomènes, la norme pénale antiraciste (art. 261^{bis} CP) doit être mise en œuvre lorsque c'est justifié. Mais la sanction et l'interdiction ne sont pas les seuls outils. Il est très important d'agir de façon préventive.

Pour la CFR, ces actions de prévention doivent être notablement renforcées. L'éducation a un rôle essentiel à jouer. Quatre jeunes sur cinq entre 12 et 19 ans sont des utilisateurs quotidiens des réseaux sociaux (étude JAMESfocus 2016 de la Haute école spécialisée de Zurich) et plus de neuf sur dix ont un profil sur un réseau social. Initier la jeune génération à la valeur d'une information avérée, à la fiabilité des sources et leur apprendre à identifier les tentatives de manipulation sont plus que nécessaires.

La lutte contre le racisme est une problématique à empoigner avec le plus grand sérieux. Cette opinion est partagée par 66 % de la population (OFS). Il faut la conduire sur le terrain, dans les écoles, sur Internet et les réseaux sociaux. Le monopole ne doit pas être laissé à la parole de haine. Chacun a la possibilité d'agir et de réagir.

Informations complémentaires :

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR, 079 507 38 00, martine@brunschwiggraf.ch
Giulia Brogini, responsable de la CFR, 058 464 12 83, giulia.brogini@gs-edi.admin.ch